



COMMUNIQUE DE PRESSE de l'UD CGT 65

le 06/10/2023

Il y a 1 an la CGT a été reçue par le préfet des Hautes Pyrénées.

Nous l'avons alerté quant à sa responsabilité de garantir l'uniformité du droit et l'égalité des citoyens sur le territoire notamment sur l'emploi.

Notre ambition était d'utiliser tous les leviers qui permettraient de faire diminuer la précarité sous toutes ces formes.

Nous avons fait remonter, un dysfonctionnement majeur des services de l'Etat qui amène à l'aberration d'avoir de plus en plus de demandeurs d'emploi et de plus en plus d'offres frauduleuses.

Le rapport de l'étude sur les offres d'emploi mené par le comité national (TPPE CGT) avait relevé que sur les offres d'emploi analysées dans les Hautes-Pyrénées, 89 % pour Tarbes et 83 % pour Lourdes de ces offres sont non conformes, en doublons ou fausses.

Exemple : on vous promet un CDI alors qu'on vous propose en réalité un CDD, parfois d'une semaine.

On répond à une offre instantanément, mais elle est déjà pourvue.

Ce constat se vérifie dans le bâtiment, l'industrie, le transport et l'aide à la personne qui sont les secteurs les plus demandeurs.

Par ailleurs, 90 % de ces offres émanent des sociétés d'intérim qui publient leurs offres sur le site pôle emploi sans vérification.

Nous avons rencontré la direction territoriale de pôle emploi aussi à ce sujet qui avait reconnu l'existence « d'un problème ».

Les député.es membres du groupe parlementaire LFI-Nupes ont déposé un amendement proposant l'obligation d'un contrôle de la légalité des offres collectées et publiées par Pôle Emploi.

Avec comme argument : En septembre 2022, la CGT révélait que sur 1900 offres contrôlées, 76 % sont illégales ou mensongères. Un chiffre qui atteint 95,6 % pour les offres du bâtiment et 80 % pour les offres du secteur des services à la personne.

Près de 90 % des offres illégales proviennent des plateformes privées agréant des offres et qui publient sur le site Pôle Emploi : la politique dite de « transparence du marché du travail » a conduit l'opérateur à diffuser les offres hébergées sur des sites internet partenaires, le dessaisissant du contrôle de contenu.

L'amendement a été adopté à l'assemblée nationale le 29 septembre 2023 sur le projet de loi pour le plein emploi.

Je vous cite l'amendement :

L'amendement : Article 5, après l'alinéa 33, d'insérer l'alinéa suivant :

« 8° De contrôler la légalité des offres d'emploi qu'il collecte et publie. Il a obligation de supprimer toute offre d'emploi illégale au sens des articles L. 5331-3 et L. 5331-5 du présent code. »

L'UD CGT 65 et le comité CGT des travailleurs précaires et privés d'emploi 65 (TPPE65) se félicitent de cette victoire malgré que le projet de loi dit "plein emploi", est un cauchemar technocratique et violent.

La CGT s'oppose à ce projet qui va à l'encontre de sa proposition d'un service public de l'emploi et de la formation.

La CGT dénonce ce projet de loi, durci par la droite en première lecture au Sénat : Obligation d'inscription pour tou ·tes les allocataires du RSA, chasse aux privé ·es d'emploi en général par le durcissement des sanctions, externalisation du service public vers des prestataires privés, accueil tout numérique au risque du non-recours au droit...

Pour financer France travail, le gouvernement annonce une nouvelle ponction de 12 milliards d'euros sur quatre ans sur l'assurance chômage, tout en baissant la participation de l'État.

Le gouvernement a un plan soi-disant « plein emploi », c'est en réalité le plein d'emplois précaires et une souffrance accrue des deux côtés du guichet, pour les inscrit·es à Pôle emploi, pour les jeunes dans les missions locales, pour les allocataires du RSA, comme pour les agent·es de ces organismes.

Le comité CGT des travailleurs précaires et privés d'emploi 65 (TPPE65) organise aux côtés de l'UD CGT 65, une initiative sur Lourdes pour aller à la rencontre des travailleuses et travailleurs saisonniers.

Une rencontre sera organisée à l'initiative du comité CGT TPPE 65 avec le député Benoit Mournet à l'Union Locale de Tarbes et banlieue autour des questions relatives à la situation des privés d'emploi et saisonniers.